



Conseil d'administration du 25 janvier 2017

Membres en exercice : 52

Membres présents ou suppléés : 35

Membre ayant donné mandat : 3

Membres absents excusés : 14

Nombre de voix : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 02

DELIBERATION n°20170022

Commissions thématiques : composition

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 11 janvier 2017, s'est réuni le 25 Janvier 2017 à 14h30, au siège de l'établissement à Florac, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : Mme Lidia VAUTHIER représentée par M. Bruno GOURMAUD, M. René-Paul LOMI, Lieutenant-colonel Marc LOCATELLI, représente le Général Pierre CHAVANCY, M. Alain PEREZ, représente Mme Damienne VERGUIN, Mme Elisabeth SEVENIER-MULLER, Mme Annie VIU, M. Robert AIGOIN, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, M. André BOUDES, M. Roland CANAYER, Mme Antonia CARILLO, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, M. Patrick DELEUZE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, représentée par Mme Sophie MALIGE, M. Jean-Claude PIGACHE, M. Lucien AFFORTIT, M. Gilbert BAGNOL, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Lilas DELCLOS, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Florence PRATLONG, M. Thierry ROUMEJON, M. André THEROND, M. Georges ZINNSTAG, M. Kisito CENDRIER.

Ayant donné mandat : M. Alain BERTRAND, a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Brigitte DONNADIEU a donné pouvoir à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN, a donné mandat à M. André THEROND,

Absents excusés : M. Henri MALHERBE, M. Denis BOUAD, M. Hervé SAULIGNAC, M. Thomas VIDAL, M. Laurent WAUQUIEZ, M. Henri CLEMENT, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, Mme Catherine CIBIEN, Mme Isabelle CHUINE, Mme Frédérique GOMEZ, M. Denis PIT, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Serge RUMEBE, M. Yves VERILHAC,

Présents avec voix consultative : M. Hervé MALHERBE Commissaire du gouvernement représenté par M. François BOURNEAU, Mme Anne LEGILE, Mme Laurence DAYET, M. Jean-Paul CHASTANY.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

La directrice certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Cévennes, et qui a fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le siège du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Le conseil d'administration, après un vote de 38 pour, zéro contre et 2 abstentions, décide de créer les 8 commissions ci-dessous :

- commission patrimoine culturel,
- commission EEDD Sensibilisation,
- commission tourisme,
- commission architecture, urbanisme et paysage,
- commission biodiversité,
- commission cynégétique
- commission agriculture,
- commission forêt.

La directrice de l'établissement



Anne LEGILE

Le président



Henri COUDERC

Commission EEDD Sensibilisation

			Nombre total de membres :	27
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb	
Etat	1 représentant de la DSDEN 30	DSDEN 30		
	1 représentant de la DSDEN 48	DSDEN 48		
	1 représentant du rectorat	Rectorat Occitanie	5	
	1 représentant de la DRAC Occitanie	DRAC Occitanie		
	1 représentant de la DDCSPP 30-48	sur proposition conjointe DDCSPP 30 - 48		
Collectivités locales	1 représentant du CD 48	Présidente du CD 48		
	1 représentant du CD 30	Président du CD 30		
	1 représentant de CC			
	1 représentant d'une commune 48	EP PNC	5	
	1 représentant d'une commune 30			
Collège socio-professionnels	2 représentants de foyers ruraux	FDFR 48		
	1 représentant du Réel 48	FDFR 30		
	1 représentant du MNE 30	REEL 48		
	2 représentants du monde enseignant	MNE 30		
		EP PNC		
Collège culturel	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C	Entente interdépartementale C&C	13	
	1 représentant de Pays d'art et d'histoire	Pays d'art et d'histoire		
		Mende et Lot en Gévaudan		
	5 représentants de structures d'accueil	EP PNC		
Collège société civile	3 personnes qualifiées	EP PNC	3	
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1	
				TOTAL 27

Commission Patrimoine culturel

		Nombre total de membres : 22	
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	2 représentants de la DRAC Occitanie	DRAC Occitanie (musée / archéologie)	2
Collectivités locales	1 représentant de la région Occitanie 1 représentant du CD 48 1 représentant du CD 30 3 représentants de communes	Région Occitanie Département de la Lozère Département du Gard EP PNC	6
Collège socio-professionnel	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C 1 représentant des Archives départementales 30 1 représentant des Archives départementales 48 4 représentants de musées locaux	Entente interdépartementale C&C Service des archives départementales 30 Service des archives départementales 48 EP PNC	7
Collège société civile	2 représentants associatifs 3 personnes qualifiées	Le lien des chercheurs cévenols Club cévenol EP PNC	5
Conseil scientifique de l'EP PNC	2 représentants du CS	Présidente du CS	2
		TOTAL	22

Commission Tourisme

31

Nombre total de membres :

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DIRECCTE	DIRECCTE Occitanie	
	1 représentant de la DDCCSPP 30	DDCCSPP 30	3
	1 représentant de la DDCCSPP 48	DDCCSPP 48	
Collectivités locales	1 représentant SM Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	Président SMAGS GTJC	
	1 représentant du CD 30	Président du CD 30	
	1 représentant du CD 48	Présidente du CD 48	5
2 représentants de Pôle pleine nature	Président CC CACTS	Président CC CACTS	
	Président SMA du Mont Lozère	Président SMA du Mont Lozère	
Entente interdépartementale C&C	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C	Entente interdépartementale C&C	
	1 représentant de l'ARDT 30	ARDT 30	
	1 représentant du CDT 48	CDT 48	
5 représentants d'office de tourisme		OT	
1 représentant CCI		sur proposition conjointe CCI 30 et CCI 48	17
5 gestionnaires d'infrastructure touristique		EP PNC	
Collège socio-professionnels	1 représentant Cévennes Ecotourisme		
	1 représentant de l'ONF	sur proposition conjointe ONF48 et ONF30	
	1 représentant du Syndicat national des accompagnateurs en montagne	SNAM	
Collège société civile	1 représentant association Protection de la Nature		
	2 représentants d'association Itinérance		
	2 représentants d'association APN		
Conseil scientifique de l'EP PNC		Présidente du CS	1
	1 représentant du CS		
TOTAL			31

Commission Architecture, Urbanisme et Paysage

Collège	Membre de la commission	Nombre total de membres : 31	
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
Etat	1 représentant de la DREAL Occitanie	DREAL Occitanie	5
	1 représentant de l'UDAP 48	UDAP 48	
	1 représentant de l'UDAP30	UDAP 30	
	1 représentant d'une commune lozérienne		
	1 représentant d'une commune gardaise		
Collectivités locales	2 représentants de 2 communautés de communes ayant si possible un PLU	EP PNC	6
	2 représentants département	Département de la Lozère Département du Gard	
	1 représentant de l'entente Causses & Cévennes	Entente interdépartementale CBC	
	1 représentant du CAUE 48	CAUE 48	
	1 représentant du CAUE 30	CAUE 30	
	1 représentant de la chambre d'agriculture	sur proposition conjointe CA 48 et CA 30	
	1 représentant de la SAFER/ASTAF	SAFER	
	1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat	sur proposition conjointe CMA 48 et CMA 30	
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'association des artisans bâtisseurs de pierre sèche	ABPS	14
	1 représentant de la CAPEB	CAPEB	
	1 architecte	Ordre des Architectes LR	
	1 paysagiste		
	1 entreprise de construction écologique		
	1 espace info énergie	EP PNC	
	1 forestier privé		
	1 agence immobilière		
	1 habitant du cœur		
	1 habitant de l'aire d'adhésion		
Collège société civile	3 représentants associatifs Logement et Patrimoine	EP PNC	5
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
		TOTAL	31

Commission Biodiversité

		Nombre total de membres : 35	
Collège	Membre de la commission	Structure / Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère 1 représentant de la DDIM du Gard 1 représentant de la DREAL Occitanie	DDT 48 DDTM 30 DREAL Occitanie	3
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie 1 représentant du conseil départemental Lozère 1 représentant du conseil départemental Gard 2 représentants de SAGE	Région Occitanie Département de la Lozère Département du Gard SAGE du Tarn SAGE des Gardons	10
Collège socio-professionnels	5 animateurs de collectivités locales en charge d'un site nature 2000 EP PNC		
Collège société civile	1 représentant du CEN LR 1 représentant du CBN Méditerranée 1 représentant de fédération de chasse 1 représentant fédération de pêche 2 représentants ONCFS 2 représentants AFB 1 représentant Agence de l'eau 1 forestier 1 agriculteur 1 organisateur de manifestation sportive 2 représentants d'entreprise 1 représentant DNF	CEN LR CBN Med sur proposition conjointe FOC 48 et FOC 30 sur proposition conjointe FDP 48 et FDP 30 ONCFS 48 ONCFS 30 AFB 48 AFB 30 AF Adour Garonne EP PNC sur proposition conjointe DNf 48 et 30	15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15
Conseil scientifique de l'EPNC	5 représentant d'associations de protection de l'environnement	EP PNC	5
		Présidente du CS	2
		TOTAL	35

Commission Chasse

			Nombre total de membres : 27
Collège	Membre de la commission	Structure/personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	3
	1 représentant de l'ONCFS	ONCFS LR	
Collectivités locales	1 représentant de la CC Mont Lozère		
	1 représentant de la CC Gorges Causses Cévennes		
	1 représentant de la CC des Cévennes au Mont Lozère	Présidents des CC	5
	1 représentant de la CC Causses Algoval Cévennes terres solidaires		
	1 représentant de la CC du Pays Viganais		
Collège socio-professionnels	1 représentant de la FDC de la Lozère	Présidents des FDC	
	1 représentant de la FDC du Gard		
	1 représentant de l'ONF	sur proposition conjointe ONF48 et ONF30	
	3 représentants de TCA	Président TCA Algoval nord	
		Président TCA Mont-Latére ouest	
		Président FDC 48	11
	4 représentants de l'Association cynégétique PNC	Président AC PNC	
	1 représentant d'entreprise de transformation	EP PNC	
	2 représentants d'une association de protection de la nature	EP PNC	
	1 représentant de la Fédération régionale de Randonnée pédestre	FRRP	
Collège société civile	1 opérateur touristique		
	2 agriculteurs	EP PNC	7
	1 propriétaire forestier		
		Présidente du CS	1
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS		
		TOTAL	27

Commission Agriculture

				Nombre total de membres : 30
Collège	Membre de la commission	Structure/personne chargée de proposer la candidature	Nb	
	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48		
Etat	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	3	
	1 représentant de la DRAAF Occitanie	DRAAF Occitanie		
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional occitanie	Région Occitanie		
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère		
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	6	
	3 représentants par collectivité porteuse d'une démarche en faveur de l'agriculture (PAPC, Terra Rural)	EP PNC		
Collège socioprofessionnels	1 représentant de la chambre d'agriculture de Lozère	CA 48		
	1 représentant de la chambre d'agriculture du Gard	CA 30		
	1 représentant de la chambre régionale d'agriculture	CRA Occitanie		
	1 représentant de la SAFER	SAFER		
	1 représentant de la fédération des groupements pastoraux	Fédération des GP		
	2 représentants des structures chargées du développement de l'agriculture biologique	sur proposition conjointe de leurs présidents		
	1 représentant de l'ALODEAR	ALODEAR	15	
	1 castaniericulteur			
	1 éleveur ovin	EP PNC		
	1 éleveur bovin			
	1 apiculteur			
	1 transformateur			
	1 représentant de l'Entente Causses & Cévennes	Entente interdépartementale C&C		
	1 représentant de l'EPIFPA Lozère	EPIFPA Lozère		
Collège société civile	1 forestier (commission)	Président(s) de la commission forêt		
	1 chasseur	sur proposition conjointe FDC 3D et FDC 48		
	1 association de protection de la nature		5	
	1 représentant des consommateurs	EP PNC		
	1 représentant des boutiques payannes			
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1	
		TOTAL	30	

Commission Forêt

Nombre total de membres : 26			
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDF de la Lozère 1 représentant de la DDTM du Gard 1 représentant de la DRRAAF Occitanie	DDT 48 DDTM 30 DRRAAF Occitanie	3
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie 1 représentant du conseil départemental Lozère 1 représentant du conseil départemental Gard 1 représentant des communes forestières 2 représentant de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (charters forestières notamment)	Région Occitanie Département de la Lozère Département du Gard Associations départementale et régionale des communes forestières EP PNC	6
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'ONF 48 1 représentant de l'ONF 30-34 1 représentants CRPF 1 représentant chambre d'agriculture 1 représentant de coopérative forestière 2 propriétaires forestiers 2 exploitants forestiers 1 transformateur 1 représentant des CCI 1 représentant de l'enseignement forestier	ONF 48 ONF 30 CRPF sur proposition conjointe CA 48 et CA 30 coopérative forestière La Forêt privée lozérienne et gardoise sur proposition conjointe des syndicat des propriétaires forestiers 48 et 30 Syndicat des exploitants forestiers EP PNC sur proposition conjointe CCI 48 et CCI 30 EP PNC	12
Collège société civile	1 agriculteur issu de la commission Agriculture (commission agricole) 1 chasseur 1 représentant d'association de protection de l'environnement 1 représentant des usages récréatifs randonnée, tourisme	Président(e) de la commission Agriculture sur proposition conjointe FDC 30 et FDC 48 EP PNC	4
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
		TOTAL	26